

CONCERTATION

Réunion de concertation sur la
révision du RLP au cinéma Casino

Le 11 mai 2022 à 17h00



CONTACTEZ - NOUS

Hôtel de ville - Rue Renaudière de Vaux -
BP 62004 - 97821 Le Port cedex
rlp@ville-port.re



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Un registre est tenu à la disposition du public à la
Mairie Centrale et à la Mairie Annexe de la Rivière
des Galets pendant toute la durée du projet.

Pour plus d'informations : www.ville-port.re



R.L.P RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ





Chères Portoises, chers Portois,

Depuis le 1^{er} décembre 2020 nous nous sommes engagés dans une réflexion sur le Règlement Local de Publicité de la ville de Le Port.

Cet axe fait partie intégrante de notre projet municipal et de notre engagement au quotidien pour protéger et valoriser notre environnement.

La mise en oeuvre d'un nouveau règlement local de publicité, nous permettra notamment d'encadrer la publicité sur la commune et de maîtriser le mobilier publicitaire urbain.

Faire coexister la publicité et l'environnement est un enjeu de société. C'est pourquoi, nous souhaitons mettre en place un travail collaboratif avec les différents acteurs.

Par cette initiative, nous invitons les commerçants locaux et les chefs d'entreprise à avoir un autre regard sur la publicité de notre territoire souvent polluante et parfois peu efficace.

Afin d'associer pleinement les Portoises et les Portois, les professionnels, les associations et les partenaires, nous vous invitons à la prochaine réunion de concertation programmée le 11/05/2022 à 17h00 dans la salle du Cinéma Casino.

Nous pourrions ainsi vous présenter nos pistes de réflexion et échanger de manière approfondie et constructive, sur ce nouveau Règlement Local de Publicité pour Le Port.

Olivier Hoarau
Maire de Le Port

LE RLP C'EST QUOI ?

La commune de Le Port porte actuellement une réflexion sur la publicité afin de poursuivre l'aménagement cohérent du territoire, d'améliorer l'image de la ville et de préserver la qualité de certains paysages.



LES OBJECTIFS DU RLP

Protéger
notre cadre de vie

Encadrer
la publicité

Opter
pour une réflexion
spécifique par zone
cohérente avec le
PLU*

Promouvoir
les acteurs
économiques et
touristiques de
la commune

* Plan local d'Urbanisme

OBSERVER LE TERRITOIRE

Établir un état des lieux du territoire, recenser tous les dispositifs publicitaires (enseignes, préenseignes et publicités)



CHOISIR UN CAP

Définir les orientations générales de publicité retenues pour l'ensemble de la commune, en matière de politiques d'aménagements, de paysage, de protection des espaces naturels, de développement économique et commercial



DÉFINIR LES RÈGLES

Le zonage et le règlement déterminent où, quoi et comment mettre en place des dispositifs publicitaires sur le territoire.



VALIDER LE PROJET

L'approbation définitive du RLP par le conseil municipal a lieu après la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique ouverte à tous.